



Mons, le 12 septembre 2024

Madame, Monsieur,
Chers parents,

A l'aube de cette année scolaire 2024-2025, nous souhaitons vous informer de changements importants concernant la scolarité de votre enfant.

Le journal de classe papier :

Nous vous rappelons l'importance de consulter régulièrement le journal de classe papier de votre enfant. Ce document contient des informations essentielles sur les travaux et évaluations à venir, les arrivées tardives, les départs anticipés, ainsi que les billets justificatifs d'absences. Il est crucial de le vérifier fréquemment pour rester informé de la progression scolaire de votre enfant.

Le contenu des matières enseignées :

Sur Cabanga, vous pourrez consulter le journal de classe des matières vues en classe. Cela vous permettra de suivre de près les apprentissages de votre enfant et de l'accompagner au mieux dans ses études.

Le suivi disciplinaire / absences/ retards :

Cette année, les remarques pédagogiques et/ou disciplinaires, les retards et les absences vous seront directement envoyées via la plateforme Cabanga. Une notification est automatiquement envoyée à chaque nouveau fait. Nous vous recommandons de vérifier dans vos indésirables les éventuelles notifications qui ne parviendraient pas directement dans votre boîte de réception. Si des modifications dans vos coordonnées (adresse mail, numéro de téléphone) surviennent en cours d'année, il est essentiel d'avertir le plus rapidement possible l'éducateur référent de votre enfant.

Si vous rencontrez des soucis de connexion, nous vous invitons à compléter le formulaire via le QR code ou via l'adresse : helpme.cabanga@ursulines-mons.be



La périodicité des bulletins et des rencontres parents-enseignants :

Les bulletins seront distribués à intervalles réguliers tout au long de l'année scolaire, soit toutes les huit semaines. Il y aura donc 4 bulletins en cours d'année et un bulletin pour clôturer l'année scolaire. Ces bulletins vous permettront de suivre l'évolution des résultats de votre enfant et de

prendre connaissance des remarques pédagogiques des enseignants. Chaque bulletin sera suivi d'une rencontre parents/professeurs. Nous joignons à ce courrier les éphémérides de l'année scolaire.

L'évaluation continuée :

Une évaluation continuée est mise en place pour suivre les progrès de chaque élève et valoriser le travail régulier. Toutes les évaluations, quelle que soit leur forme, portent sur les compétences à maîtriser et les socles de compétence définis dans les différents référentiels et programmes.

Au bénéfice d'une évaluation continue, seule une session en juin sera organisée pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e année qui ne remplissent pas les conditions d'une dispense. Les élèves de 1^{re}, 2^e et 6^e seront également soumis à une évaluation continue mais devront présenter une session complète pour attester de la maîtrise des diverses compétences dans les différents cours de leur grille horaire.

Le règlement général des études :

Le RGE est disponible sur le site de l'école. Nous vous encourageons à le consulter (points 5.3.4, 5.3.5 et 5.3.6, 5.3.7, 5.3.8 et 5.3.9) pour prendre connaissance des nouvelles dispositions et critères de réussite et des dispenses.

Avec votre précieuse collaboration et votre suivi, nous pouvons assurer à votre enfant un environnement propice aux apprentissages, à sa réussite scolaire et à son développement personnel.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre confiance.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à nous contacter.

J. NOCERA
Directrice
Institut de la Sainte-Famille

L. SESSOLO
Directrice
Institut Technique des Ursulines

J. BOUTET
Directrice adjointe
Institut de la Sainte-Famille

M-A CARDINAL
Cheffe d'atelier
Institut Technique des Ursulines

P. FREBUTTE
Directeur adjoint
Institut Technique des Ursulines